

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. B. SCHAFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. H. WILLEM - Suppléant -, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, S. LEICHTWEIS, F. MATZ- Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : M. T. SPACH, Mme A. CHABERT - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, F. ENSMINGER - Pouvoir à Mme C. KISTER -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. H. STEGNER - Pouvoir à Mme C. DURRMEYER-ROESS -, T. SCHINI, F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIE, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n° 9.10 : Demande à la Commune de Struth de reverser à la Communauté de Communes la Redevance de concession R2 qu'elle a perçue en 2021 de Strasbourg Électricité Réseaux pour les investissements en éclairage public réalisés par la Communauté de Communes et payés en 2019**

Rapporteur : M. R. SCHMITT

**Vu** la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

**Vu** les investissements réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public dans la commune de Struth et payés en 2019 : travaux de 15 188,25 € HT de remplacement des luminaires BLF par des luminaires Led dans le cadre de l'opération groupée dans les communes du Pays de La Petite Pierre,

**Vu** le montant de 1 481,30 € de redevance de concession accordés par Strasbourg Électricité Réseaux à la Commune de Struth pour ces travaux,

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de DEMANDER** à la Commune de Struth de reverser à la Communauté de Communes les **1 481,30 €** de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2021 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2019.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président